

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1er étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite au dépôt d'une pétition à l'Assemblée nationale, par le député de Deux-Montagnes, le 20 mai 2015, signée par 87 pétitionnaires demandant la cessation des mesures d'austérité pénalisant les femmes.

L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de la société québécoise et depuis 2008, ce principe d'égalité est consacré dans la Charte québécoise des droits et des libertés de la personne. À bien des égards, le Québec est un modèle à l'échelle mondiale en matière de droits des femmes, notamment grâce à sa politique en matière d'égalité et aux plans d'action qui en découlent.

Notre gouvernement effectue les efforts réalistes qui s'imposent pour réduire la croissance des dépenses de l'État et créer un équilibre nécessaire pour la prospérité des femmes et des hommes du Québec.

De plus, notre gouvernement reste actif afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et est sensible aux possibles impacts que les mesures de rigueur budgétaire pourraient avoir sur les femmes. À cet effet, le budget 2015-2016 a confirmé l'intention de notre gouvernement de poursuivre ses actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le gouvernement a également déposé l'automne dernier le Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'agression 2008-2013. Il a par ailleurs annoncé la prolongation de ce plan d'action pour la prochaine année, le temps d'élaborer un nouveau plan d'action en la matière.

Afin de favoriser la diversification des choix professionnels des femmes mais aussi leur intégration et maintien dans les emplois traditionnellement masculins notons que :

- La Commission de la construction du Québec a lancé en mars 2015 un nouveau programme d'accès à l'égalité pour les femmes dans l'industrie de la construction 2015-2024. Ce programme vise à accroître la présence des femmes dans cette industrie qui offrent des emplois bien rémunérés.
- Le gouvernement a également lancé le plan d'action intitulé *Le Plan Nord à l'horizon 2035 : Plan d'action 2015-2020* en avril 2015. Ce nouveau plan prend

en compte les besoins et les réalités des femmes. Entre autres, il place l'égalité entre les femmes et les hommes au nombre des principes guidant son action sur les questions en matière de main-d'œuvre, de santé et de services sociaux, de sécurité publique et de logement. Des mesures visant particulièrement les femmes ont été intégrées.

Afin de développer l'entrepreneuriat féminin, le gouvernement a annoncé dans le budget 2014-2015 un investissement additionnel de 9,5 M\$ sur cinq ans pour renforcer le Réseau Femmessor. Ce montant s'ajoute au budget de fonctionnement de base qui est de l'ordre de 1,5 M\$ par année.

Afin de soutenir le travail de nos partenaires, de nombreuses mesures structurantes se sont poursuivies et se poursuivront en 2015-2016 notamment :

- le soutien aux Tables régionales de groupes de femmes et à leur Réseau dans le cadre du programme Accords avec le Réseau et les Tables de concertation en matière de condition féminine pour le développement de partenariats en région;
- le soutien de projets nationaux en cohérence avec les objectifs de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes dont la participation des femmes dans des lieux de pouvoir;
- le soutien de projets dans le cadre du programme À égalité pour décider.

Afin de valoriser l'apport des partenaires à l'atteinte de l'égalité, notre gouvernement a organisé la cérémonie du Prix Égalité à la fin mars 2015. D'ailleurs, à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote des Québécoises aux élections provinciales, le gouvernement du Québec a honoré la mémoire de Mme Thérèse Casgrain, en reconnaissance de son engagement à la vie démocratique québécoise et de ses actions visant l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, le Prix Égalité a été renommé « Prix Égalité-Thérèse Casgrain ».

En somme, le gouvernement a été particulièrement actif en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au cours des dernières années. Soulignons que le gouvernement a augmenté significativement les crédits accordés à la condition féminine à partir de 2007-2008, année de lancement du premier plan d'action découlant de la politique gouvernementale intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Nous demeurons convaincus que les efforts en vue d'atteindre une égalité de fait au Québec doivent se poursuivre. Les efforts consentis par le gouvernement, conjugués à la mobilisation de toutes et de tous, permettent ainsi d'améliorer concrètement les conditions de vie des femmes.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**STÉPHANIE VALLÉE**